
Présidence : Turquie

943^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 11 mars 2020

Ouverture : 10 heures

Suspension : 13 h 05

Reprise : 15 heures

Clôture : 17 heures

2. Président : Ambassadeur R. E. Soysal

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a informé le Forum de la réponse de la Présidence à l'évolution de l'épidémie du virus COVID-19.

3. Sujets abordés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LA
RÉSOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
DES NATIONS UNIES

– *Exposé de M^{me} A. Cihan Sultanoğlu, Sous-Secrétaire générale de l'ONU et Représentante de l'ONU aux Discussions internationales de Genève*

– *Exposé du Commandant E. Kaptan İşçi, Chef du Service du protocole et des communications, État-major de la marine turque*

– *Exposé de l'Ambassadeur N. Bush, Président de la Commission de la sécurité et Président du réseau MenEngage de l'OSCE*

– *Exposé de la Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de genre*

– *Exposé de M^{me} M. Wyss Ross, Cheffe adjointe de la délégation suisse pour les questions de sécurité et Présidente du Groupe informel de femmes pour la première dimension*

Président, M^{me} A. Cihan Sultanoğlu, Commandant E. Kaptan İşçi, Président de la Commission de la sécurité et Président du réseau MenEngage (Royaume-Uni), Conseillère principal de l'OSCE pour les questions de genre, Présidente du Groupe informel de femmes pour la première dimension (Suisse), Directrice du Centre de prévention des conflits de l'OSCE (Annexe 1), Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/55/20), Albanie, Suisse (FSC.DEL/58/20 OSCE+), Malte, Suède, Espagne (FSC.DEL/54/20 OSCE+), Arménie, Fédération de Russie, Grèce, Islande (FSC.DEL/62/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/57/20 OSCE+), Saint-Siège (FSC.DEL/53/20 OSCE+), Canada, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (Annexe 2), Géorgie (FSC.DEL/63/20 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/60/20 OSCE+), Afghanistan (partenaire pour la coopération), Coordinatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Albanie) (Annexe 3)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE DE CLÔTURE DE LA TRENTIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION**

Président, Président de la séance de clôture de la 30^e Réunion annuelle d'évaluation de l'application (Moldavie)

Point 3 de l'ordre du jour : **DÉCLARATIONS GÉNÉRALES**

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/61/20 OSCE+), Croatie - Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/56/20), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada, Royaume-Uni, Monténégro

Point 4 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Invitation à observer une activité militaire devant être menée dans le cadre de l'exercice militaire « DEFENDER-Europe 20 » sur le terrain d'entraînement de Bergen/Munster du 21 au 24 avril 2020* : Allemagne
- b) *Exercice militaire « DEFENDER-Europe 20 » et exercices connexes* : États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie
- c) *Exercice militaire inopiné mené le 9 mars 2020 en Biélorussie* : Biélorussie, Canada, États-Unis d'Amérique

- d) *Concours de dissertation pour jeunes universitaires sur les mesures de confiance et de sécurité* : Représentant du Centre de prévention des conflits (annexe 4)
- e) *Présentation des activités devant être menées sur le territoire de la Pologne de mars à juillet 2020 dans le cadre de l'exercice militaire « DEFENDER Europe 20 »* : Pologne
- f) *Fin prématurée de l'exercice militaire « Cold Response 2020 », prévu du 2 au 18 mars 2020* : Norvège
- g) *Communication d'une lettre de la Présidence albanaise de l'OSCE : recommandations et mesures supplémentaires concernant le virus COVID-19 et les séances du Conseil permanent (CIO.INF/26/20)* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 18 mars 2020 à 10 heures, Neuer Saal



943^e séance plénière

Journal n° 949 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DIRECTRICE DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS

Excellences,
Chers collègues,

Je tiens à remercier la Présidence turque du FCS d'avoir consacré le dialogue de sécurité d'aujourd'hui à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole au nom du Centre de prévention des conflits (CPC).

Sachant que les points de vue, les voix, les connaissances, les compétences et l'expérience des femmes et des hommes sont essentielles à la paix, à la pérennité de la démocratie et au développement économique, et donc à la sécurité et à la stabilité dans l'espace de l'OSCE, celle-ci a la volonté d'étudier plus avant le lien entre la prise en compte systématique du genre et la sécurité, en se concentrant sur le rôle des femmes dans les questions de paix et de sécurité à tous les niveaux.

Dans le cadre du mandat du FCS, je souhaite mettre l'accent sur trois domaines de travail en 2020 :

- L'élaboration d'une étude sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans l'espace de l'OSCE ;
- Une évaluation de l'efficacité des bourses de l'OSCE pour la paix et la sécurité du point de vue de leurs bénéficiaires ;
- L'élaboration d'une note d'orientation sur les projets d'assistance consacrée à la prise en compte systématique du genre dans les projets d'assistance concrète relevant du mécanisme d'assistance de l'OSCE pour les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SCA).

La mise en œuvre au niveau national du Plan d'action 2004 de l'OSCE pour la promotion de l'égalité des sexes fait l'objet d'un échange d'informations volontaire dans le cadre du questionnaire sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Chaque année, de plus en plus d'États fournissent des

informations sur la façon dont ils appliquent la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris sur l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux. En 2019, 37 États participants ont échangé sur une base volontaire des informations sur l'application de la résolution 1325.

Le CPC est chargé de communiquer chaque année une analyse quantitative de l'échange annuel d'informations sur le Code de conduite, qui est présentée lors du débat annuel sur la mise en œuvre du Code en juin. Afin de préparer les contributions pour la Conférence d'examen sur l'égalité entre les sexes de l'OSCE en juin de cette année, le CPC a lancé une étude d'experts pour évaluer les réponses des États participants s'agissant des informations fournies volontairement sur les femmes, la paix et la sécurité.

Trois grandes questions seront au centre de l'étude. Où les États participants placent-ils les informations sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le contexte du contrôle démocratique des forces armées ? Quelle est la relation de cause à effet entre la mise en œuvre des politiques relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité et le niveau de participation des femmes signalé ? Et quels sont les enseignements les plus fréquemment tirés en ce qui concerne la participation des femmes dans les forces armées ?

L'étude portera aussi bien sur la prévention, la participation et la protection que sur d'autres aspects de l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle évaluera les mesures qui, d'après les informations fournies, ont été prises pour augmenter le nombre de femmes dans les forces armées et les ministères de la défense, tant dans l'effectif global qu'aux postes de décision.

En outre, l'étude analysera les liens de causalité entre les mesures visant à mieux lutter contre les violations des droits des femmes et des filles conformément aux normes internationales et les résultats annoncés par les États participants, tels que les niveaux de violence et l'accès à l'information.

L'étude mettra en lumière les informations communiquées sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne les politiques relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, ainsi que les déclarations des États participants sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies du point de vue de leurs politiques et actions nationales.

Afin d'aider l'OSCE à remédier dans son espace à la sous-représentation chronique des femmes aux échelons décisionnels des organes législatifs, exécutifs (y compris la police) et judiciaires, la Section d'appui au FCS du CPC a lancé la troisième édition du programme de bourses de l'OSCE pour la paix et la sécurité avec le soutien des États participants de l'OSCE.

L'objectif principal de ce programme de formation est de donner du pouvoir aux femmes dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération et de contribuer à l'égalité des chances des jeunes diplômés, en mettant particulièrement l'accent sur la participation des femmes aux processus d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des politiques dans ces domaines.

En prévision de la troisième édition du programme de bourses, la Section d'appui au FCS a mené une enquête visant à étudier et à analyser l'effet que les éditions précédentes avaient eu sur les parcours universitaires, professionnels et personnels des bénéficiaires.

La Section d'appui au FCS a établi un rapport sur les résultats de l'enquête, distribué sous la cote SEC.GAL/36/20, qui montre clairement les effets positifs du programme de formation. La plupart des personnes interrogées ont indiqué que leur participation à ce programme avait guidé leurs choix de carrière ou d'études ; beaucoup ont déclaré qu'elles mettaient quotidiennement à profit, par exemple, des compétences relationnelles dans leurs activités professionnelles ou universitaires et qu'elles se sentaient plus confiantes dans la poursuite de leurs objectifs professionnels. La plupart d'entre elles ont estimé que la formation avait accru leurs connaissances, les avait sensibilisées aux questions de sécurité, leur avait donné la possibilité de constituer des réseaux et leur avait permis de développer leurs compétences professionnelles et personnelles, notamment leurs connaissances, leur confiance en elles et leur motivation.

Ainsi, l'une des personnes ayant bénéficié du programme de bourses a répondu en ces termes : « Avant le programme, mon souhait était de contribuer au développement et à la paix dans le monde. Maintenant, je sais que c'est ma mission et je m'y consacre pleinement ». De nombreux participants ont donné des exemples concrets d'actions qu'ils avaient menées sur le terrain. Certains ont indiqué qu'ils avaient intégré les messages du programme de formation dans leur vie professionnelle et personnelle et qu'ils voyaient mieux maintenant comment ils contribuaient à faire du monde un endroit meilleur et plus sûr.

Enfin, je voudrais vous informer que nous avons élaboré un support de connaissances sur le lien entre le genre, les ALPC et les SMC. Les documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC énoncent les normes, les principes et les mesures à appliquer pour faire face à la menace que représentent l'accumulation excessive et déstabilisatrice et la diffusion incontrôlée des ALPC et des SMC. Ils décrivent également le mécanisme d'assistance et indiquent les procédures à suivre pour demander ou fournir une assistance.

Après plus de quatorze ans d'expérience en matière d'assistance pratique concernant les ALPC et les SMC, on a estimé qu'il était grand temps que le Secrétariat et les opérations sur le terrain documentent l'expérience qu'ils avaient acquise et les enseignements qu'ils avaient tirés. Cette expérience et ces enseignements, qui ont été recueillis dans le but de rendre la Section d'appui au FCS plus efficace, sont maintenant exposés dans la Note d'orientation sur les projets d'assistance consacrée à la prise en compte systématique du genre dans ces projets, également appelée Note d'orientation sur le genre.

La Note d'orientation revêt deux aspects importants. Le premier est que les effets des ALPC et des SMC sont très genrés : ils touchent différemment les femmes et les hommes, les garçons et les filles. Le deuxième est que tous les enseignements qui ont été recensés en ce qui concerne les liens entre le genre et les ALPC doivent être intégrés dans la mise en œuvre du mécanisme d'assistance prévu par les documents sur les ALPC et les SMC.

En conséquence, la Note fournit des orientations et des conseils pratiques au personnel de l'OSCE sur la façon d'aider les États participants à tous les stades du mécanisme d'assistance, et on pense qu'elle pourrait être utile à toutes les autres parties

concernées par ce mécanisme. La Note indique également à ses lecteurs, en les guidant par des questions et des exemples, comment ils pourraient, à chaque étape du processus, montrer aux États participants les impacts différents que les ALPC et les SMC ont sur les femmes, les hommes, les garçons, les filles et les jeunes. Ainsi, elle fournit des conseils pratiques sur la manière dont une telle action ciblée peut être définie, adaptée et exécutée dans le contexte des projets d'assistance pratique de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC.

En tant que dépositaire de ce document, la Section d'appui au FCS consulte actuellement d'autres services tels que la Section de l'égalité des sexes et l'Unité d'appui à la programmation et à l'évaluation afin de vérifier certaines questions qui concernent plusieurs départements. Nous prévoyons que ce processus sera achevé d'ici quelques mois ; nous établirons alors la version finale du document, qui sera présentée à un public plus nombreux et largement diffusée en vue de son utilisation.

Excellences, Mesdames et Messieurs

Chers collègues,

Pour conclure, nous pensons que grâce aux trois activités que je viens de vous présenter, nous contribuons très concrètement au travail de l'OSCE, que nous encourageons l'intégration des femmes au processus de maîtrise des armements en général, y compris en ce qui concerne les ALPC et les SMC, et que nous augmentons leur participation à la prise de décision.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole.



943^e séance plénière

Journal n° 949 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL D'AMIS SUR LES
ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES STOCKS DE
MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers collègues,
Distingués orateurs,

En ma qualité de présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SCA), je voudrais commencer par remercier les orateurs pour leurs précieuses contributions et observations concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Dans l'esprit du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui, je voudrais rappeler la Décision n° 10/17 du Conseil ministériel sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, qui charge le FCS de créer des « chances égales pour les femmes de participer aux processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre pour lutter contre les ALPC illicites et s'agissant des projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC ».

Je suis heureuse de constater que nombre des tâches énoncées dans cette décision ont déjà été entreprises par l'OSCE, le FCS et le Groupe informel d'Amis sur les ALPC et les SMC.

En ce qui concerne le Groupe informel d'Amis sur les ALPC et les SMC, je tiens à vous informer que les travaux de mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles (MC) se poursuivent à un rythme soutenu. Le Groupe informel d'Amis a pris bonne note des recommandations faites par les États participants ainsi que de celles formulées dans une étude des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les MC réalisée en 2018, y compris en ce qui concerne l'ajout, lorsqu'il y a lieu, d'éléments de langage se rapportant au genre dans les versions actualisées

des guides. J'encourage tous les États participants à continuer à contribuer activement et à apporter leur soutien sans réserve à ce travail important.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.



934^e séance plénière

Journal n° 949 du FCS, point 1) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA COORDONNATRICE DU FCS POUR LES QUESTIONS
RELATIVES À LA RÉOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
DE L'ONU (ALBANIE)

Merci, Monsieur le Président.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir et l'honneur, pour la première fois en ma qualité de nouvelle Coordinatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, de prendre aujourd'hui la parole devant la plénière du FCS.

Je tiens tout d'abord à remercier la Présidence turque du FCS de m'avoir confié cette responsabilité et donné cette chance unique.

Nous continuerons de nous appuyer sur l'excellent travail accompli par mon prédécesseur, Graham Townsend, que je remercie personnellement pour toute l'aide, toute la coopération et tous les conseils qu'il m'a prodigués pour préparer une transition sans heurt.

J'exprime également toute ma gratitude à la Présidence turque du FCS d'avoir mis les femmes, la paix et la sécurité au rang de ses priorités et d'avoir organisé aujourd'hui une session vraiment instructive. À cet égard, permettez-moi de remercier les orateurs pour leurs exposés et leurs présentations d'initiatives novatrices et importantes.

Le vingtième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU en octobre 2020 sera pour nous tous une étape importante. Il nous rappellera brutalement qu'un appel fort et ferme avait été lancé dans le cadre de la résolution en faveur d'une participation pleine et équitable des femmes à toutes les initiatives de paix et de sécurité ainsi que d'une intégration des considérations de genre dans les processus de paix et de sécurité.

Le Plan d'action 2004 de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes demeure l'un des principaux points de référence pour les efforts que nous déployons au sein

de l'Organisation en vue de promouvoir l'intégration des questions de genre et de souligner l'importance de l'égalité des sexes dans la réalisation d'une sécurité globale.

L'égalité n'est pas seulement une exigence, c'est un droit humain fondamental dont chaque individu peut jouir dès sa naissance. En outre, comme de nombreux membres du FCS l'ont souligné à maintes reprises, ce principe fondateur rend notre travail en faveur d'une paix et d'une sécurité globales plus efficace, juste et durable.

À partir de cette année, notre défi sera de nous concentrer sur le renforcement de nos engagements existants, la poursuite des activités de sensibilisation, la formation aux questions de genre, l'accompagnement, l'encouragement ainsi que la promotion de l'inclusion des femmes dans le secteur de la sécurité. Ces objectifs font partie de nombreuses initiatives menées au cours de cette année.

Permettez-moi de vous donner un exemple. La fin du mois de mars sera marquée par une initiative importante, à savoir la troisième édition de la Bourse de l'OSCE pour la paix et la sécurité qui est un programme de formation organisé par l'OSCE et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA). Ce programme consiste à donner à des jeunes professionnels des chances égales d'en savoir plus sur la participation équitable aux processus de planification, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques dans ce domaine.

J'accueille également avec satisfaction le rapport sur l'impact de la Bourse de l'OSCE sur les anciens étudiants des éditions précédentes, distribué sous la cote SEC.GAL/36/20, qui montre clairement que de telles initiatives doivent être encouragées, poursuivies, financées et soutenues davantage.

En outre, je tiens à saluer l'excellent travail accompli par le réseau « Women in the First Dimension », qui est vraiment singulier. Ce réseau offre un moyen unique de renforcer les activités de ses membres et sert de plateforme de dialogue et de mise en réseau entre professionnels. Il permet en effet de responsabiliser les jeunes professionnels dans le secteur de la sécurité, de sensibiliser davantage les collègues et d'élaborer des actions concrètes pour renforcer l'égalité entre les sexes et accroître de façon importante la participation des femmes dans le domaine de la sécurité au profit des États participants et de l'OSCE. Ses membres ont déjà proposé des projets initiaux, notamment l'établissement d'une liste d'expertes et l'élaboration d'un programme d'accompagnement destiné aux collègues de sexe féminin et masculin travaillant dans la première dimension. Ces projets peuvent, dans un proche avenir, servir de base à de nouvelles initiatives qui pourraient éventuellement être menées en collaboration avec d'autres réseaux importants et déjà opérationnels au sein de l'OSCE et au-delà.

Je me félicite également de l'initiative prise par le Centre de prévention des conflits (CPC) de réaliser une étude d'experts analysant la participation des femmes dans les forces armées. L'étude est fondée sur les réponses des États participants au Questionnaire sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, qui est soumis dans le cadre de l'échange volontaire d'informations sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Je crois que cette étude permettra de tirer des enseignements précieux à cet égard.

Par ailleurs, dans le courant de l'année, l'OSCE tiendra la troisième Conférence d'examen de l'égalité entre les sexes, qui rendra compte des progrès accomplis en la matière depuis l'adoption du Plan d'action de l'OSCE de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes. La Conférence d'examen, qui est une tribune pour débattre et faire progresser la mise en œuvre de tous les engagements de l'Organisation, y compris la question du genre, reste un moyen essentiel de promouvoir l'égalité entre les sexes dans l'espace de l'OSCE dans les domaines de la sécurité et de la coopération. Les travaux accomplis au FCS contribueront à enrichir les débats qui se tiendront lors de la session sur la participation des femmes dans le secteur de la sécurité. En outre, le FCS présentera à cette session l'analyse susmentionnée, qui a été réalisée à partir des réponses des États participants au Questionnaire sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, qui est soumis dans le cadre de l'échange d'informations sur les progrès de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les conclusions de l'analyse feront l'objet d'un débat approfondi, comme vient de l'indiquer le CPC dans son intervention.

Je me félicite enfin de l'élaboration de la note d'orientation sur les projets d'assistance en matière d'égalité des sexes, qui combine la prise en compte des effets importants, sous l'angle de la parité, des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) et l'intégration des enseignements tirés des liens entre l'égalité des sexes et les ALPC dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme d'assistance relatif aux ALPC et aux SMC.

Les États participants peuvent faire davantage pour améliorer et intensifier leur mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU en compilant, publiant, approuvant et adoptant des plans d'action nationaux relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité. Les conclusions de la récente étude sur la mise en œuvre de l'agenda Femmes, paix et sécurité dans la région de l'OSCE montrent que le nombre de plans d'action nationaux a augmenté, passant de 27 à 36 au cours des cinq dernières années, et que 63 pour cent des États participants de l'OSCE disposent désormais d'un plan d'action national relatif à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Il reste bien entendu beaucoup à faire car les 37 pour cent restants des États participants doivent être encouragés à commencer à travailler sur cette importante question.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je pense qu'il existe différentes façons de faire davantage pour promouvoir la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment au travers des actions suivantes: contribuer à la prise en compte des questions de genre dans les environnements de travail, intégrer une perspective de genre dans les activités de l'OSCE, utiliser un langage sensible au genre, tendre vers un meilleur équilibre entre les sexes dans les groupes d'experts et autres, intégrer une approche sensible au genre dans les projets, encourager la participation des femmes au moyen de programmes de formation, promouvoir l'égalité entre les sexes dans les États participants de l'OSCE et aider les États participants à mettre en œuvre leurs engagements dans leurs pays et dans le cadre de l'Organisation.

Ensemble, nous pouvons faire beaucoup plus.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/949

11 March 2020

Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

943^e séance plénière

Journal n° 949 du FCS, point 4 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION

DU REPRÉSENTANT DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS

Comme annoncé précédemment, le Centre de prévention des conflits de l'OSCE, conjointement avec l'Institut pour la recherche sur la paix et la politique de sécurité de l'Université de Hambourg et en partenariat avec des instituts de recherche et des établissements universitaires renommés, dont le Centre pour la politique de sécurité de Genève, l'Institut d'État des relations internationales de Moscou (Université MGIMO) et le Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération, a lancé le concours de dissertation « Young CSBM Scholar ». Celui-ci a pour objectif de promouvoir l'amélioration continue des connaissances et des compétences concernant la maîtrise des armements et les *mesures de confiance* et de sécurité à l'OSCE chez les étudiants et les jeunes diplômés intéressés par les études sur la paix et la sécurité.

Nous encourageons les États participants à diffuser des informations sur ce concours dans les universités et les instituts de recherche concernés, ainsi qu'auprès des organismes gouvernementaux.

L'invitation à concourir peut être consultée sur le site web de l'OSCE à l'adresse suivante : <https://www.osce.org/OSCE-IFSH-Essay-Competition-CSBMs>